



Institut de France
ACADEMIE DES SCIENCES

Rapport sur la science et la technologie n°13

Les plantes génétiquement modifiées

Recommandations générales

Les divers chapitres développent et précisent ces recommandations, et les complètent par des recommandations particulières

Des avancées agricoles raisonnées

Les progrès considérables enregistrés dans la connaissance de la biochimie des plantes et de leur génome ouvrent la possibilité — que le groupe soutient — d'une introduction raisonnée et prudente, au cas par cas, des plantes transgéniques dans l'agriculture, et cela sous l'égide de la Commission du génie génétique, de la Commission du génie biomoléculaire, du Comité de biovigilance et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Les progrès escomptés sont de nature à favoriser l'indépendance alimentaire de l'Europe, et à contribuer au développement des pays du Sud, en faveur desquels des initiatives internationales devraient être prises, notamment dans les domaines de la formation, de l'expertise, du soutien institutionnel et de la propriété intellectuelle.

La prise en compte des incertitudes et l'indépendance du chercheur

Étant donné que les plantes transgéniques constituent potentiellement un atout considérable pour l'agriculture, le monde industriel et la santé, le groupe recommande d'autoriser et de développer des recherches visant à accroître les connaissances indispensables à une évaluation raisonnée des conséquences de ces avancées (avantages et risques potentiels), tout en garantissant l'indépendance des chercheurs des organismes publics face aux impératifs économiques et aux pressions diverses.

Le rôle indispensable de la recherche fondamentale

Afin d'identifier des gènes cibles et d'innover ainsi dans les applications potentielles, le groupe recommande de poursuivre et d'amplifier, *via* certaines actions incitatives comme « Génoplante », des recherches de tout premier plan visant notamment à comprendre le métabolisme, le développement, et la résistance aux stress variés des plantes cultivées.

L'information du citoyen

Le groupe recommande de mieux insister sur l'importance de la formation du futur citoyen aux disciplines biologiques en développant son esprit critique dès son plus jeune âge. Il est en effet crucial de trouver les moyens d'accroître la connaissance des citoyens sur les concepts qui sous-tendent les procédés de modifications des organismes vivants, tout comme sur les risques et les avantages apportés par ces procédés.

Dans cette perspective, le groupe recommande en particulier de mieux sensibiliser les chercheurs à la communication scientifique, en les plaçant résolument à l'interface de la science et de la société.

Rôle des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics doivent adopter une attitude ferme, notamment sur les questions de seuil de présence fortuite d'OGM dans des semences conventionnelles et sur le maintien de l'ordre public autour des cultures expérimentales d'OGM.

La nécessaire évaluation du dispositif législatif et réglementaire

Lorsque le Parlement aura adopté des textes légaux en application des directives européennes, le groupe recommande de dresser un bilan complet de la réglementation existante en matière de culture et de commercialisation des plantes transgéniques, notamment en matière de biovigilance, d'étiquetage et de traçabilité, afin d'évaluer l'efficacité des politiques publiques et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.